

## BARÈME DE CONVERSION DU DÉPARTEMENT DE DROIT

\* Source : barème de conversion du Département de droit suivant la résolution UQO-DD-047-0202, en vigueur à compter du trimestre d'été 2026

\*\* Pour le barème de notation UQO, voir le [Règlement des études de premier cycle](#)

Note	Valeur numérique	Barème de conversion DD <sup>1</sup> (%)
A+	4,3	90-100
A	4,0	85-89
A-	3,7	80-84
B+	3,3	75-79
B	3,0	71-74
B-	2,7	68-70
C+	2,3	65-67
C	2,0	62-64
C-	1,7	60-62
D+	1,3	58-59
D	1,0	55-57
E (échec)	0,0	0-54

<sup>1</sup> La notation doit être arrondie à l'entier supérieur lorsque la première décimale est égale ou supérieure à cinq (5).